

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'organisation par le Comité des Fêtes de la foire à tout lors de la Fête Brévière le 1er octobre 2023 en centre-ville,

**N°2023-203**

**Objet :**

Foire à tout

Fête Brévière

Dimanche 1er octobre 2023

**ARRETE :**

**Article I :**

Les exposants souhaitant participer à la foire à tout doivent payer leur emplacement et seront impérativement installés dans la zone sécurisée prévue à cet effet par les organisateurs. **Toute installation de stand en dehors de ce périmètre est interdite.**

**Article II :**

Le périmètre de sécurité sera mis en place le dimanche 1er octobre 2023 de 08h00 à 20h00. Tout exposant dérogeant à ce règlement se verra verbalisé. Le comité des fêtes, organisateur, décline toute responsabilité en cas de problème pour toutes les personnes installées en dehors du périmètre de sécurité.

**Article III :**

Les exposants doivent respecter les consignes de la mise en place de leur stand, en laissant 3 mètres de large sur la route pour le passage des véhicules de secours. En cas de non-respect, les véhicules de secours sont prioritaires et non responsables des dégâts occasionnés sur les stands des exposants.

**Article IV :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et l'agent de surveillance de la voie publique de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-les-Eaux, le 21 septembre 2023

Madame le Maire,  
Christine LESUEUR

